

DÉLIBÉRATION N° 09-17 DU 22 OCTOBRE 2009

**Portant sur l'aide de réhabilitation du site Société Nouvelle Fradin
au bénéfice de la société Sarp Industries**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau "Seine-Normandie":

Vu le neuvième programme révisé,

Vu l'avis de la commission des aides du 6 octobre 2009,

Vu les dispositions particulières de la convention d'aide financière n° 1015138,

DELIBERE

Sarp Industries bénéficie, dans le respect des dispositions particulières du titre II de la convention financière, des aides prévues au programme pour la réhabilitation du site Société Nouvelle Fradin sur le coût total du projet soit :

Montant du projet : 7 578 000 € HT
Subvention de 20% : 1 515 600 €
Avance de 50% : 3 789 000 €

**Le Secrétaire,
Directeur général de l'Agence**


Guy FRADIN

**Le Président
du conseil d'administration**


Daniel CANEPA